

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-154

présenté par

M. Le Gac, Mme Zannier, M. Lainé, M. Cubertafon, M. Ardouin, M. Laronneur, Mme Trisse,
Mme Claire Bouchet, M. Thiébaud, M. Rudigoz et Mme Boyer

ARTICLE 43**Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.